Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_129_DEL-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi premier octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 24 septembre 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Célard, Charbonnier, Gicquel, Guillou, Kéryjaouen, Leclerre,, Lecomte-Durouil, Le Floch, Marroi, Pasquier, Perrin, Rebout et MM. Berthe, Célard, Duranton, Groyer, Hazo, Le Douairon, Pédron, Mouaci, Ogier, Oudar, Rigault, Roudaut, Thébaut, Valiente,

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Le Cadre à Monsieur Thébaut
M. Morio à Mme Marroi
M. Guilbaud à M. Sébille
M. Charcosset à M. Roudaut
Mme Le Bodic à M. Célard

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-10-01 N°AS 129/2026 – Convention avec l'école Saint Jean-Baptiste du Gorvello – exercice budgétaire 2026

Madame Kéryjaouen expose le bordereau suivant

L'école Saint Jean Baptiste du Gorvello se situe sur deux communes : Sulniac et Theix-Noyalo.

La commune de Sulniac participe au financement de l'école depuis 2002 dans le cadre d'un contrat d'association. Le contrat d'association implique pour la commune la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public.

Depuis 2012, la participation de la commune de Theix-Noyalo est calquée sur le coût moyen des élèves de l'école publique de Sulniac.
Le coût moyen, pour l'année 2025, d'un élève à l'école publique de Sulniac s'établit à :

- 1330.34 € pour un élève de l'école maternelle, soit + 61.23 € par rapport à l'année 2024.
- 394.25 € pour un élève de l'école élémentaire, soit + 64.74 € par rapport à l'année 2024.

En complément de ce coût par élève, la commune de Sulniac octroie un montant de 47.50€ par élève pour les fournitures scolaires.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_129_DEL-DE

Au 1er septembre 2025, sont scolarisés à l'école Saint Jean Baptiste du Gorvello :

- 9 élèves de Theix-Noyalo en classe maternelle (9 en septembre 2024), exceptés les élèves de TPS (1 en 2025).
- 12 élèves de Theix-Noyalo en classe élémentaire (11 en 2024).

En conséquence, le montant de la participation communale est fixé à 17 701.56 € soit :

- 11 973.06 € pour les élèves de l'école maternelle,
- 4 731 € pour les élèves de l'école élémentaire,
- 997.5 € pour les fournitures scolaires.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE le montant de la participation communale, pour les élèves theixnoyalais de l'école Saint Jean Baptiste du Gorvello à 17 701.56 €.

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Theix-Noyalo, le 01er octobre 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE